



# FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18  
e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com)

---

Jane Urbani pour les représentants FO à la F3SCT D,

à

Madame la Préfète du Rhône

Lyon, le 29 juin 2025

**Objet** : Nouvelle Alerte sur les conditions de travail dans les établissements scolaires et administratifs

Madame la Préfète,

Météo France annonce des températures de 39 à 41° C dans notre département en début de semaine prochaine, et le Rhône est en vigilance canicule orange depuis ce matin.

Les températures dans les établissements scolaires et administratifs non climatisés vont donc continuer à augmenter.

Nos collègues se saisissent des fiches SST ainsi que des fiches DGI qui font état de températures atteignant et ou dépassant les 35 °C dans les locaux scolaires.

Nous sommes particulièrement inquiets pour les personnels vulnérables (femmes enceintes, personnels souffrant de maladie chronique) face aux risques pour leur santé résultant de l'exposition à une chaleur aussi intense. Des enseignants ont fait des malaises dans les salles surchauffées, y compris lors de la passation des examens.

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur indique dans sa section 3 que si les mesures sont insuffisantes au regard des conditions climatiques, l'arrêt de l'activité est décidé.

Dans les établissements scolaires et administratifs, lorsqu'il y a eu mise à disposition de ventilateur, ce qui n'est pas le cas partout, cela n'a eu aucun effet sur la température insupportable des locaux.

De plus, les enseignants et AESH nous font aussi part de malaises de nombreux élèves (nausées, saignements de nez et forts maux de tête).

Nous avons déjà frôlé des drames dans plusieurs établissements scolaires en raison de ces températures excessives.

La disposition permise par la DSDEN 69 qui « autorise les familles qui le souhaitent à garder leurs enfants à la maison, en prévenant explicitement l'école de cette décision » n'est pas de nature à protéger les élèves et les personnels qui resteront eux présents dans des établissements surchauffés.

Pour protéger à coup sûr la santé des personnels et des élèves mise en danger par cette chaleur intense, nous réitérons notre demande de fermer a minima l'après-midi les établissements scolaires et administratifs qui ne bénéficient pas d'un système de climatisation.

Espérant encore que l'Etat, employeur des enseignants et des AESH, garde un peu de considération pour la santé et la sécurité des personnels et usagers des services publics, nous vous demandons que la réglementation soit enfin appliquée (Code du travail avec les précisions apportées par le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur applicable aux administrations et agents publics).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération.

Jane Urbani pour la FNEC FP FO 69

A handwritten signature in blue ink, reading "J. Urbani", with a horizontal line underneath the name.